

PRO 93/1

M. Ducrocq
Chef du service du parc naturel de
la mer de Corail
NOUVELLE-CALÉDONIE

Le 31 juillet 2023

Objet : Questions concernant l'impact des grandes aires marines protégées sur la filière pêche

Bonjour Monsieur,

Suite au courriel daté du 18 juillet 2023 que vous avez adressé à la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS, vous trouverez ci-après les réponses à vos questions sur l'impact de la création d'une aire marine protégée dans la Zone économique exclusive de Nouvelle-Calédonie.

Veillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.



Neville Smith

Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

1. Quel est l'impact du climat à venir sur la mobilité des pélagiques, et plus particulièrement sur les thonidés ?

Il est probable que l'impact du changement climatique se fera davantage sentir sur la répartition des thons plutôt que sur leur mobilité en elle-même. Le changement climatique devrait entraîner une modification de la qualité de l'habitat des thons, et conduire notamment à une dégradation des habitats là où ils sont pour l'heure de grande qualité (Pacifique occidental équatorial, par exemple) ou au contraire à une amélioration de la qualité des habitats dans d'autres zones (à l'exemple du Pacifique central équatorial). Ces changements seront d'ampleur variable selon les espèces. S'agissant des thons tropicaux – bonite, thon jaune et thon obèse – les modèles actuels indiquent que le changement climatique induira un déplacement de la biomasse vers l'est (et, dans une moindre mesure, vers les pôles). L'ampleur du phénomène sera fonction de l'importance des émissions de gaz à effet de serre. Les projections pour le germon du Sud sont plus incertaines, compte tenu du manque d'information sur l'évolution à venir des taux d'oxygène dissous (voir la réponse à la question 2 ci-dessous).

2. Quel est l'impact du climat sur le thon blanc (*germon/Thunnus alalunga*) ?

L'impact du changement climatique sur le germon est plus difficile à cerner, en raison principalement de la sensibilité accrue de l'espèce à la concentration d'oxygène dissous dans la colonne d'eau, et du caractère relativement imprécis des modèles climatiques actuels, qui ne permettent pas d'établir avec certitude des projections de cette variable. On peut toutefois s'attendre globalement à une amélioration de la reproduction et de la qualité des habitats des populations adultes de germon aux latitudes moyennes, ce qui pourrait constituer un avantage dans des ZEE comme celle de la Nouvelle-Calédonie.

3. Quels sont les avantages/inconvénients des réserves hautement protégées dans la ZEE de Nouvelle-Calédonie, avec une flotte de pêche au nombre de 16 navires ?

Les incidences de la mise en place d'une aire marine protégée (AMP) dans la ZEE de Nouvelle-Calédonie sur une flottille de 16 navires dépendront du degré de chevauchement entre la zone couverte par l'AMP et l'aire de répartition de la pêche palangrière au sein de la ZEE. La question est abordée en plus de détails dans les réponses aux questions suivantes. Pour en savoir plus, on pourrait mener des analyses spécifiques en s'appuyant sur le cadre de modélisation bioéconomique élaboré en 2021-2022 pour la Nouvelle-Calédonie. Ces analyses prendront cependant un certain temps ; elles exigeront des ressources supplémentaires, et devraient en toute logique être menées dans le cadre du processus d'aménagement de l'espace maritime, dont la première étape doit consister à définir des objectifs précis (voir également la réponse à la question 5 pour plus d'observations sur la question de l'aménagement de l'espace maritime).

4. Pourquoi les réserves hautement protégées seraient-elles un atout pour améliorer le stock de thonidés ?

Rien ne permet d'affirmer qu'une AMP interdite à la pêche contribuerait à améliorer le stock de thonidés dans des proportions mesurables. Les analyses présentées dans Hampton *et al.* (2023)¹ montrent que la création de la zone protégée des îles Phoenix a eu des retombées

¹ <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2022.1060943/full>

négligeables sur les populations de bonite et de thon obèse. Bien que le germon n'ait pas encore fait l'objet d'une analyse de ce type, on peut s'attendre à des résultats comparables pour le germon, la dynamique des populations de germon étant similaire à celle des populations de bonite et de thon obèse, et se caractérisant notamment par une large répartition géographique et une forte mobilité. Dans ce contexte, le communiqué de presse de la CPS ayant accompagné la publication de l'étude précitée peut apporter un éclairage utile : il souligne notamment que nombre de pays océaniques ont mis en place des AMP en partant du principe, entre autres raisons, qu'elles auraient une incidence positive sur les stocks de thonidés. L'étude montre que cette perception était sans doute exagérément optimiste, et plaide pour que d'autres évaluations de même nature, fondées sur les meilleures informations scientifiques sur la biologie des stocks et des ressources, soient entreprises avant la mise en place des AMP. Il convient donc de définir clairement les objectifs des réserves protégées en amont des projets, de sorte que leur efficacité potentielle puisse être évaluée avant leur création et faire l'objet d'un suivi régulier après, afin de vérifier si les objectifs sont atteints.

5. Quelles sont les menaces de la création de ces réserves, et qu'est-ce qui est menacé exactement ?

La principale menace liée à la création d'une réserve tient au fait qu'elle pourrait mettre gravement en danger la viabilité financière de la pêcherie palangrière de Nouvelle-Calédonie, qui serait fondamentalement la seule activité humaine à subir les effets de la fermeture des zones océaniques à l'intérieur de la ZEE. Si la question porte sur les principales menaces potentielles pour les écosystèmes marins de la ZEE de Nouvelle-Calédonie (et d'autres régions) et sur les objectifs auxquels devrait répondre la création de ces réserves, la liste suivante pourrait apporter des éléments de réponse utiles :

- a. **Le changement climatique**, et notamment le réchauffement, l'acidification et la désoxygénation de l'océan, l'élévation du niveau de la mer et les impacts connexes pourraient avoir des retombées considérables sur les écosystèmes marins du Pacifique en général, mais ces retombées ne peuvent pas toutes faire l'objet de prévisions précises. Les exercices de modélisation en cours à la CPS ne pourront vraisemblablement mettre en évidence qu'une partie des impacts que ces changements pourraient avoir en aval sur les grands prédateurs comme les thons. Globalement, on considère que le changement climatique constitue une menace existentielle pour l'océan Pacifique et les populations qui y vivent.
- b. **La pollution** des océans, et en particulier la pollution plastique, suscite des inquiétudes grandissantes. Des micro et nanoparticules de plastique issues de la pollution par les plastiques des océans et des cours d'eau côtiers ont été retrouvées dans les tissus de nombreux organismes marins. De grandes incertitudes demeurent quant aux risques liés à l'introduction des macro et nanoplastiques dans la chaîne alimentaire des organismes marins et des humains.
- c. **La surpêche** d'espèces cibles et accessoires est une menace qu'il faut garder à l'esprit en toutes circonstances. Les opérations de la flottille palangrière locale ciblant le germon, le thon jaune et le thon obèse constituent la principale activité de pêche pratiquée dans la ZEE de la Nouvelle-Calédonie. Selon les évaluations de la ressource que la CPS réalise régulièrement à l'échelle régionale, les stocks des trois espèces ciblées sont actuellement bien gérés, et les volumes prélevés n'excèdent pas les points de référence définis à l'échelle internationale pour établir une situation de surpêche,

bien que le germon du Sud suscite quelques préoccupations, notamment en ce qui concerne la viabilité économique globale des pêcheries de la région. La pêche palangrière de Nouvelle-Calédonie représente moins de 2 % des captures régionales de germon, et les pourcentages sont bien plus faibles pour les autres espèces. Les analyses réalisées par la CPS pour le compte du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie montrent que l'intensité d'exploitation du germon dans la ZEE de Nouvelle-Calédonie, mesurée en prises par kilomètre carré, est l'une des plus faibles de toutes les ZEE du Pacifique Sud.

- d. L'impact des activités de pêche sur la **biodiversité** (captures d'espèces non ciblées, interactions avec ces espèces ou effets de la pêche sur les habitats marins) est une autre menace qui fait l'objet d'évaluations régulières au titre des cadres de gestion en vigueur. Des interactions existent entre la pêche palangrière de Nouvelle-Calédonie et d'autres espèces pélagiques, notamment des espèces présentant un intérêt particulier (SSI) comme les oiseaux de mer, les tortues et les mammifères marins, ainsi qu'avec diverses espèces de requins (qui doivent être relâchés conformément à la loi en vigueur en Nouvelle-Calédonie), des poissons à rostre (espadon, marlin), le mahi-mahi, le saumon des dieux et le thazard, entre autres espèces. Compte tenu de leur caractère globalement résilient, l'impact de la pêche palangrière de Nouvelle-Calédonie sur les niveaux de population de ces espèces non-SSI, commercialisées pour l'essentiel sur le marché local et très prisées des consommateurs, est très certainement limité. Les requins et les espèces d'intérêt spécial subissent probablement un certain degré de mortalité, bien qu'ils soient relâchés, mais là encore, l'impact global de la petite flottille calédonienne ne constitue vraisemblablement pas une menace majeure pour les populations. La pêche palangrière calédonienne, de par sa nature, n'a pas d'impact sur l'habitat des poissons benthiques.
- e. **Les nuisances sonores causées par les navires** peuvent avoir des effets néfastes sur les mammifères marins, notamment sur le comportement et l'écologie des cétacés. La flottille palangrière de Nouvelle-Calédonie ne constitue vraisemblablement qu'une composante mineure de l'enveloppe acoustique totale émise dans le parc naturel (puisque elle ne compte pas plus de 16 unités). L'essentiel de l'enveloppe sonore (qui est fonction du nombre de passages et de la taille des navires) est probablement généré par les navires de la marine marchande, les navires de charge, les bateaux de croisière et les bâtiments de la marine.

6. Comment les actions proposées atténueront-elles ces menaces ?

La création, à l'intérieur de la ZEE calédonienne, d'une vaste AMP interdite à la pêche ne pourrait en aucune manière contribuer à atténuer directement les menaces liées au changement climatique. Dans la mesure où la création de l'AMP entraînerait une baisse des activités de la flottille palangrière locale, toute pollution émise par la flottille s'en trouverait réduite ou éliminée, mais un tel résultat pourrait aussi être obtenu par d'autres moyens, y compris par le biais d'un suivi électronique. Comme indiqué précédemment, l'impact de la pêche sur les espèces ciblées, les espèces accessoires et la biodiversité en général est très faible, et s'il venait à être complètement éliminé du fait de la réduction de l'activité de pêche, les changements qui en résulteraient dans le temps seraient très limités.

7. Quelles menaces les actions proposées n'atténueront pas ?

Comme indiqué ci-dessus à la question 6, aucune des principales menaces actuelles ne serait fortement atténuée.

8. Quels seront les coûts socio-économiques des actions ?

Leur impact pourrait être considérable si la zone interdite à la pêche ou son extension future venait à chevaucher la zone exploitée par la pêcherie palangrière locale. Cette dernière est une source majeure d'approvisionnement en poisson du marché calédonien, et fournit aux ménages, aux restaurants et aux hôtels des produits frais de grande qualité. Si une vaste AMP interdite à la pêche venait à être créée dans une zone recoupant en grande partie la zone de pêche, les navires n'auraient d'autre choix que de quitter la pêcherie ou de parcourir de plus grandes distances pour poursuivre leurs opérations, ce qui entraînerait une augmentation de leurs émissions de gaz à effet de serre. Cette situation induirait à la fois une baisse des captures et une augmentation du coût de l'activité de pêche, ce qui conduirait à une hausse des prix des poissons pêchés à la palangre vendus sur le marché de Nouméa. Il se pourrait dans ce cas que certains produits doivent être importés, ce qui aurait une incidence négative sur la balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie. Ces produits importés seraient congelés, sans doute plus chers que les produits issus de la pêche locale vendus actuellement, et de qualité inférieure.

La taille de la flottille palangrière calédonienne et le volume des captures sont restés relativement stables ces 10 dernières années. Comme nous l'avons précédemment souligné, l'intensité de l'activité de pêche commerciale dans la ZEE calédonienne est l'une des plus faibles de tous les pays insulaires océaniques. Du fait principalement des mesures de restriction appliquées à l'effort de pêche, le taux moyen de capture de la flottille est le plus élevé de tous les pays de la région, et c'est le cas depuis plus de 10 ans. Les récentes études menées par la CPS montrent que les prises pourraient être durablement revues à la hausse, mais qu'il ne serait pas financièrement envisageable pour la flottille d'intégrer de nouvelles unités. En effet, les coûts d'exploitation (carburant, glace, appât, salaires, maintenance des navires, par exemple) sont élevés par rapport aux autres pays de la région, et la pêcherie ne bénéficie pas de certaines des subventions versées à d'autres flottilles palangrières. De plus, les captures sont majoritairement composées de germons, espèce dont la valeur est nettement inférieure à celle du thon jaune et du thon obèse. Selon une autre étude récente, 25 % seulement des captures thonières réalisées dans la ZEE calédonienne sont prélevées dans la mer territoriale des 24 milles marins. En conséquence, la fermeture de la pêche contraindrait les navires à s'éloigner encore plus des côtes et des ports de débarquement, ce qui entraînerait une hausse du coût de carburant et obligerait les navires à réduire le temps consacré à la pêche pendant chaque sortie, puisqu'il leur faudrait compenser les temps de navigation plus longs à prévoir pour préserver la fraîcheur du poisson ramené au port.

9. Quels sont les impacts de la pêche responsable dans la ZEE ?

Voir les réponses aux précédentes questions.